



**Compte-rendu  
GROUPE COURS D'EAU  
16 octobre 2008  
A la maison des associations de Gerbéviller**

**Etaient présents :**

*Messieurs* : Daniel BONTEMS et Claude TOUSSAINT (Gerbéviller), Alain CHOFFEL (Venezey), Laurent GELLENONCOURT et Alain SALVI (Xermaménil), Damien GUÉRIN (Magnières), Pierre MANGEOLLE (Vallois), Gérard GAUCHÉ (la Gaule Gerbévilloise), François GENAY (Frambois), Michel CUNCHE (Moriviller) et Etienne BERTRAND (Mont-sur-Meurthe)

**Excusés :** Gérard GEOFFROY

**Participaient également à la réunion :** Guillaume STINNER (Bureau d'études SINBIO), Nathalie MALBREIL (Conseil Général de Meurthe-et-Moselle), Thierry JACQUIN (Agence de l'Eau Rhin-Meuse), Daniel LOPPION (correspondant Est Républicain) et Vincent LÉTICHE (agent de développement local).

\* \* \*

## **1. Résultats de l'enquête publique**

Alain SALVI présente l'avancée du dossier d'autorisation pour la réalisation des travaux de restauration de la Mortagne, de ses affluents et de deux affluents de la Meurthe.

- L'enquête publique **a eu lieu** du lundi 23 juin 2008 au samedi 12 juillet 2008 inclus :
  - Permanences du commissaire enquêteur à Gerbéviller (25 juin et 12 juillet), Magnières (30 juin) et Xermaménil (7 juillet),
  - Quelques remarques du public sans avis défavorable,
  - Mémoire en réponse reçu par le commissaire enquêteur le 5 août 2008.
- **Avis** favorable du commissaire enquêteur reçu le 29 août
- Attente de l'arrêté de **Déclaration d'Intérêt Général** : prévu pour début décembre

## **2. Information sur les demandes de subventions**

- Alain SALVI rappelle le plan de financement de la première tranche (331 922 € HT de travaux):
  - AERM : 166 000,00 € accordés (sur 165 961 € demandés)
  - CG54 : 99 156,60 € accordés au titre des Espaces Naturels Sensibles (sur 99 576 € demandés)
  - CCM : 66 765,40 €
- Au sujet de la subvention du Conseil Général (CG54), Nathalie MALBREIL indique que la ligne budgétaire sollicitée n'est pas la même que pour l'étude. La ligne ENS implique la réalisation de plusieurs volets :
  - Restauration de la rivière/gestion des milieux,
  - Foncier : aides de 80 % à l'acquisition de parcelles,
  - Utilisation de parcelles acquises pour l'ouverture au public et création de sites pédagogiques.

- Alain SALVI précise qu'une acquisition n'a pas pu se faire sur la commune de Xermaménil en 2007. Une rencontre avec le nouveau propriétaire permet d'envisager des visites de son terrain par des scolaires à des fins pédagogiques.

### **3. Présentation du projet de dossier de consultation des entreprises**

Guillaume STINNER, du Bureau d'Etudes SINBIO, chargé de la maîtrise d'œuvre du programme, présente ensuite par vidéo-projection un projet de dossier de consultation. Plusieurs points sont précisés durant cette présentation :

- Les deux premières tranches (2008 et 2009) sont regroupées en une seule tranche ferme, en 2009. Une tranche conditionnelle est prévue avec l'entreprise retenue en cas de bonne réalisation des travaux de cette première tranche ferme.
- Les membres du groupe demandent si les travaux prévus sur deux ans pourront bien être effectués en un an : Guillaume STINNER explique que la prévision sur deux ans était budgétaire. Le fait de ne pas avoir commencé les travaux en 2008 permet d'avoir un budget suffisant pour réaliser les deux tranches en un an. Techniquement, les entreprises pourront le faire.
- Afin de donner le temps aux entreprises de préparer les travaux, il leur sera demandé de commencer en mars.
- Thierry JACQUIN, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), demande que ces modifications de phasage fassent l'objet d'un courrier officiel à l'AERM. Ce courrier sera également envoyé au CG54.
- Une discussion s'engage sur l'insertion sociale dans le marché : cette clause doit figurer dans le marché, car répondant aux objectifs de développement durable de la CCM et du CG54. Afin de définir la proportion minimale à laquelle les entreprises devront réaliser cette insertion sociale, Guillaume STINNER quantifiera le temps de travail correspondant à 20 % du traitement de la végétation. Ce temps de travail devra correspondre au temps réservé à l'insertion sociale.
- Pour la réalisation des travaux, Guillaume STINNER rappelle qu'une convention devra être signée avec chaque propriétaire lorsque des travaux importants seront à réaliser (talutage, plantations,...). Une réunion d'information par commune sera prévue à cet effet.

### **4. Questions diverses**

- Nathalie MALBREIL et Alain SALVI expliquent qu'une rencontre a eu lieu dans l'après-midi pour envisager l'installation d'un panneau sur l'Espace Naturel Sensible Mortagne à Magnières. Le CG54 doit poser ce panneau avant la fin de l'année et le site de Magnières est le site le plus facilement disponible actuellement. De plus, il se situe au début des travaux et pourra annoncer les dits travaux. Ce sera un point d'ancrage pour des visites ou explications sur la rivière.
- Des panneaux indicateurs pourront être posés ultérieurement si des circuits sont identifiés. Le coût des panneaux et leur installation sont pris en charge par le CG54.
- Pierre MANGEOLLE indique que des parcours pourraient être valorisés autour du vélo-rail, car celui-ci longe la Mortagne. Cette possibilité reste ouverte, dans le cadre d'un projet global.

#### Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « Cours d'eau »
- membres du Bureau
- communes